

Le Comité de la Charte agréé l'Institut Gustave Roussy et la Fondation Gustave Roussy

Le Comité de la Charte du Don en Confiance a octroyé son agrément à l'Institut Gustave Roussy ainsi qu'à la Fondation Gustave Roussy.

Tout comme les 57 associations déjà agréées, l'Institut Gustave Roussy et la Fondation Gustave Roussy s'engagent à respecter la charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles. *« Je suis sûr que la démarche de rigueur et de transparence de l'Institut Gustave Roussy et de la Fondation Gustave Roussy séduira le public et les donateurs. Ceci devrait inciter les organisations faisant appel à la générosité qui ne se sont pas encore engagées dans la même démarche à le faire rapidement »* se félicite Michel Soublin, Président du Comité de la Charte.

Pour consulter la liste des 59 organisations qui sont agréées :

http://www.comitecharte.org/ewb_pages/o/organisations_Liste_simple.php

L'Institut Gustave Roussy

L'un des premiers centres de lutte contre le cancer en Europe, l'Institut de cancérologie Gustave Roussy (IGR), à Villejuif, dirigé par le Pr Thomas Tursz, réunit sur le même site plus de 2 000 hommes et femmes. Leur mission : soigner les personnes atteintes de cancer, chercher et mettre au point de nouvelles approches diagnostiques et thérapeutiques, diffuser les connaissances dans les communautés médicales et scientifiques, françaises et internationales.

L'IGR est un établissement privé, à but non lucratif, participant au service public de santé ; il est habilité à recevoir des dons et legs depuis l'ordonnance de 1945.

www.igr.fr

La Fondation Gustave Roussy

La Fondation Gustave Roussy, présidée par Madame Simone Veil a été créée en 2005 par l'Institut Gustave Roussy et le Conseil Général du Val-de-Marne. Reconnue d'utilité publique, elle a pour vocation de soutenir financièrement la recherche en cancérologie, de la compréhension de la cancérogenèse aux innovations diagnostics et thérapeutiques.

Soutenue par le Ministère délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, cette Fondation de recherche sur le cancer poursuit aussi l'objectif d'améliorer la prise en charge et la qualité de vie des patients.

Le rôle du Comité de la Charte :

Le Comité de la charte du don en confiance est un organisme privé d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa vocation est de promouvoir une plus grande rigueur pour permettre le « don en confiance », à travers l'agrément qu'il accorde en toute indépendance à certaines de ces organisations. Il a pour objet d'assurer la confiance des donateurs et d'œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en en contrôlant l'application.

Depuis 1989, le Comité donne son agrément à des organisations qui y adhèrent volontairement et s'engagent solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie mais aussi à se soumettre à un contrôle continu.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

www.comitecharte.org

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi* // 01 53 36 35 02/03 // 06 22 78 71 38 // contactpresse@comitecharte.org ou mp.medouga@orange.fr - * se prononce Jikessi